

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

13/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le treize décembre par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, Mme LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline.
MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, BONZON Sébastien, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, M LESAGE Mathieu, M LANDAIS Romain, M SIMONIN Denis.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M LESAGE Mathieu
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BONZON Marie-Claude a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 77 / 2023

**TARIFS 2024 - CONCESSIONS ET REDEVANCES
FUNERAIRES**

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, présente à l'assemblée la proposition par la commission « finances » réunie le 30/11/2023.

Le conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu la proposition de tarifs applicables au 01/01/2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30/11/2023,

Après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} janvier 2024

- D'instituer une concession d'une durée de 15 ans au prix de 130 € ;
- D'instituer un tarif de dépôt ou scellement d'urne sur une concession existante de 80 €
- D'instituer une redevance pour urne supplémentaire de 80 €
- De maintenir les tarifs des concessions et prestations existantes comme suit :

	DUREE / MONTANT		
	15 ANS	30 ANS	50 ANS
CONCESSIONS	130,00 €	248,00 €	497,00 €
CONCESSIONS ENFANTS		126,00 €	247,00 €
CAVURNE COLOMBARIUM	474,00 €	949,00 €	

REDEVANCES

DEPOT OU SCHELLEMENT D'URNE DANS CONCESSION	80,00 €
REDEVANCE URNE SUPPLEMENTAIRE	80,00 €
REDEVANCE DE SUPERPOSITION	101,00 €
DALLES CINERAIRE POUR CAVURNES (rose clarté de 60 x 60)	196,00 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Marie-Claude BONZON



Le Maire,

Pascale DEVALLEE


